

LE COMITÉ CANADO-AMÉRICAIN D'ORGANISATION DE LA MOBILISATION INDUSTRIELLE

LE COMITÉ CANADO-AMÉRICAIN d'organisation de la mobilisation industrielle a été établi par voie d'échange de notes entre le Canada et les États-Unis, le 12 avril 1949, à la suite d'une série d'entretiens engagés au mois de juin de l'année précédente, au moment où la situation mondiale s'annonçait de nouveau menaçante.

Ce sont les intérêts communs des deux pays en matière de défense qui ont servi de point de départ à la création de ce Comité. Si l'on songe à la proximité du Canada et des États-Unis et aux caractéristiques complémentaires de leurs ressources, on se rend compte des avantages qu'il y a pour les deux pays à coordonner leurs plans de mobilisation industrielle. C'est la seule façon dont ils puissent tirer le maximum de leurs moyens de production.

Le Comité est autorisé à assurer l'échange de renseignements requis pour coordonner les plans de mobilisation industrielle, ainsi qu'à étudier les recommandations qu'il y aurait lieu de soumettre à chacun des Gouvernements en ce qui concerne les sphères d'intérêt commun dans ce domaine.

Cet organisme est autorisé à instituer au besoin des sous-comités qui l'aideront dans l'exercice de ses fonctions, et il est chargé d'assurer la coopération avec la Commission permanente canado-américaine de défense en matière de mobilisation industrielle. Cette commission a été créée en 1940 par le président Roosevelt et M. Mackenzie King, alors Premier ministre du Canada.

Le Canada est représenté au sein du Comité par le ministre du Commerce et le président de la Commission industrielle de défense, et les États-Unis par le président de la Commission des ressources nécessaires à la sécurité nationale et le président de la Commission des munitions.

La première réunion du Comité a eu lieu à Washington le 1er juin 1949, et les délibérations ont porté principalement sur les questions d'organisation. Il fut alors recommandé aux deux Gouvernements d'étudier avec soin l'ordre de priorité suivant lequel il conviendrait d'examiner chaque problème d'intérêt commun dans le cadre des plans de mobilisation industrielle du Canada et des États-Unis, compte tenu de l'ampleur et de la portée des sujets à étudier et des renseignements à échanger.

Quelques-uns des sous-comités créés par le Comité se sont réunis en vue d'examiner les questions de production et d'approvisionnement qui présentent un intérêt commun dans l'ensemble des projets établis par les deux pays. Au cours de ces réunions, les représentants du Canada et des États-Unis ont échangé des renseignements et préparé des recommandations à l'intention du Comité.

Le 8 août 1950, le Comité a tenu sa deuxième réunion, à Ottawa. Il a alors examiné les rapports des sous-comités et tracé à ceux-ci leur programme de travail de l'année. La guerre de Corée ayant donné un nouvel élan à l'étude des problèmes que pose la mobilisation industrielle, on a recommandé l'examen des programmes industriels des deux pays ainsi que des mesures requises pour répondre aux besoins de la production et de l'approvisionnement. Pour faciliter la préparation des règlements nécessaires concernant les priorités, la répartition et le contrôle des exportations, le Comité a décidé d'adopter une série de principes qui définiraient et motiveraient l'utilisation en commun des matériaux et des ressources par le Canada et les États-Unis.

Le 20 octobre 1950, l'Ambassadeur du Canada aux États-Unis, M. H. H. Wrong, et le Secrétaire d'État des États-Unis, M. Dean Acheson, signaient à Washington un échange de notes consacrant officiellement la « Déclaration de principes concernant la coopération économique » formulée en conséquence par les deux pays. Cette Déclaration, qui énonce les principes généraux qui guideront les deux Gouvernements dans l'exécution d'un programme économique coordonné en vue de leur défense commune, est reproduite aux pages 459 et 469 du numéro de novembre d'*Affaires extérieures*.